

DÉPARTEMENT  
DES  
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



Conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 28

**N°10 – RESSOURCES  
HUMAINES**

**Création, modification et  
suppressions de poste**

**Rapporteur :**

Patricia Arribas-Olano,  
adjoint

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT**

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

***Séance du 21 septembre 2023 à 18 heures***

*Le conseil municipal de la ville de Saint Jean de Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen*

**Présents**

Jean-François Irigoyen, maire  
Pello Etcheverry, 1<sup>er</sup> adjoint  
Patricia Arribas-Olano, 2<sup>ème</sup> adjoint  
Jean-Daniel Badiola, 3<sup>ème</sup> adjoint  
Nathalie Morice, 4<sup>ème</sup> adjoint  
Eric Soreau, 5<sup>ème</sup> adjoint  
Christine Duhart, 6<sup>ème</sup> adjoint  
Laurence Ledesma, 8<sup>ème</sup> adjoint  
Jean-Luc Casteret, 9<sup>ème</sup> adjoint,

Manuel Vaquero, , Thomas Ruspil, Delphine de Torregrosà, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Béatrice Chauffard, Christine Gonzalo, Pascale Fossecave (*présente à partir de la délibération n°2*), Benjamin Marcille, , Monique Labattut, , Manuel de Lara, Gaëlle Lapix, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Hugo Maillos, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity conseillers municipaux en exercice.

**Pouvoirs**

- Guillaume Colas, 7<sup>ème</sup> adjoint, à Jean-François Irigoyen, maire
- Bruno Garraialde, à Pello Etcheverry, adjoint
- Loïc Jouenne, à Monique Labattut, conseillère municipale
- Sylvie Dargains à Béatrice Chauffard, conseillère municipale

**Absent :**

- Pascale Fossecave, conseillère municipale déléguée (*jusqu'à la délibération n°2*)
- Noémie Troubat

**Date de la convocation** : 14 septembre 2023

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Guillaume Boivin a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées.

Accusé de réception en préfecture  
064-216404830-20230921-2023-09-10-DE  
Date de télétransmission : 04/10/2023  
Date de réception préfecture : 04/10/2023

## **N°10 – RESSOURCES HUMAINES :**

### **Créations, modification et suppressions d'emplois**

Mme Arribas-Olano, adjoint, expose :

Pour tenir compte de l'évolution des besoins des services, il convient de créer, supprimer et modifier les emplois suivants :

#### **I) CREATIONS D'EMPLOIS PERMANENTS**

- Au 01/10/2023, 1 emploi permanent à temps complet d'agent spécialisé de propreté sur l'ensemble des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques.
- Au 01/10/2023, 2 emplois permanents à temps complet d'agent polyvalent des espaces verts sur l'ensemble des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques.
- Ces emplois pourront être occupés soit par le recrutement d'un fonctionnaire soit par un contractuel en référence à l'article L.332-14 du Code général de la fonction publique (vacance temporaire d'un emploi permanent dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire) suivant les profils sélectionnés.
- En cas de recrutement d'un contractuel, le traitement indiciaire correspondra à l'indice majoré du 1<sup>er</sup> échelon du grade correspondant.

#### **II) MODIFICATION D'EMPLOIS PERMANENTS**

- Au 01/10/2023, modification de l'emploi permanent à temps complet d'assistant de direction affaires économiques et associatives sur le grade de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe. L'emploi est désormais ouvert à l'ensemble des grades des cadres d'emplois d'adjoint administratif et rédacteur.
- Au 01/10/2023, modification de l'emploi d'agent polyvalent festivités et filets anti-pollution sur le grade d'adjoint technique. Suite à une mobilité interne, cet emploi est transformé en agent polyvalent des espaces verts sur l'ensemble des grades du cadre d'emploi des adjoints techniques.
- Au 01/10/2023, modification de l'emploi permanent à temps complet de conseiller environnement et développement durable sur le grade d'ingénieur.
- L'emploi est désormais ouvert à l'ensemble des grades des cadres d'emplois d'adjoint administratif, d'adjoint technique, d'agent de maîtrise, de rédacteur, de technicien, d'ingénieur et d'attaché.
- Au 01/12/2023, modification de l'emploi permanent à temps complet de technicien voirie sur le grade de technicien.
- L'emploi est désormais ouvert à l'ensemble des grades des cadres d'emplois d'adjoint technique, d'agent de maîtrise, et de technicien.

#### **Suite à promotions internes :**

- Au 01/10/2023, modification de l'emploi permanent à temps complet de chargé de la pré instruction des droits de sol sur le grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe. L'emploi est désormais ouvert à l'ensemble des grades des cadres d'emplois d'adjoint technique et d'agent de maîtrise.
- Au 01/10/2023, modification de l'emploi permanent à temps complet de technicien réseau et systèmes d'information sur le grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe. L'emploi est

Accusé de réception en préfecture  
064-216404830-20230921-2023-09-10-DE  
Date de télétransmission : 04/10/2023  
Date de réception préfecture : 04/10/2023

désormais ouvert à l'ensemble des grades des cadres d'emplois d'adjoint technique et d'agent de maîtrise.

- Au 01/10/2023, modification de l'emploi permanent à temps complet d'agent de production, de fleurissement et de décorations florales sur le grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe. L'emploi est désormais ouvert à l'ensemble des grades des cadres d'emplois d'adjoint technique et d'agent de maîtrise.
- Au 01/10/2023, modification de l'emploi permanent à temps complet de gestionnaire de service propreté pôle centre-ville sur le grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe. L'emploi est désormais ouvert à l'ensemble des grades des cadres d'emplois d'adjoint technique et d'agent de maîtrise.
- Au 01/10/2023, modification de l'emploi permanent à temps complet de responsable population et accueil sur le grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe. L'emploi est désormais ouvert à l'ensemble des grades du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.
- Au 01/10/2023, modification de l'emploi permanent à temps complet de responsable pôle logistique ressources sur le grade d'agent de maîtrise principal. L'emploi est désormais ouvert à l'ensemble des grades du cadre d'emplois des techniciens territoriaux.
- Au 01/10/2023, modification de l'emploi permanent à temps complet de responsable des marchés publics et d'adjoint au DAF sur le grade de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe. L'emploi est désormais ouvert à l'ensemble des grades du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

### III) **SUPPRESSIONS D'EMPLOIS PERMANENTS**

#### **Suite à réussite à concours :**

- Au 01/10/2023, 1 emploi permanent à temps complet de chargé de la protection sociale, de la formation et de l'hygiène et sécurité sur le grade d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe.
- Au 01/10/2023, 1 emploi permanent à temps complet de technicien des manifestations culturelles sur le grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe.
- Au 01/10/2023, 1 emploi permanent à temps complet d'assistant foncier et aménagement sur le grade d'adjoint administratif.
- Au 01/10/2023, 1 emploi permanent à temps complet responsable pôle proximité sur le grade d'agent de maîtrise principal.

#### **Suite à mutation :**

- Au 01/10/2023, 1 emploi permanent à temps complet responsable pôle proximité sur le grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe.

De plus, tous les emplois permanents de catégorie C ouverts sur des grades correspondants aux échelles de rémunération C1, C2 ou C3 sont désormais ouverts à l'ensemble des grades du cadre d'emplois auquel ils appartiennent.

Les crédits suffisants ont été prévus aux budgets 2023.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les créations, modification et suppressions visées ci-dessus.

Accusé de réception en préfecture  
064-216404830-20230921-2023-09-10-DE  
Date de télétransmission : 04/10/2023  
Date de réception préfecture : 04/10/2023

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Finances, administration générale et ressources humaines* » du 13 septembre 2023,
- Vu l'avis favorable du comité social territorial paritaire du 19 septembre 2023
- Approuve les créations, modification et suppressions visées ci-dessus.

**Adopté à l'unanimité**

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen



Accusé de réception en préfecture  
064-216404830-20230921-2023-09-10-DE  
Date de télétransmission : 04/10/2023  
Date de réception préfecture : 04/10/2023